

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

EPPS 001-967/15/CC

■ Affectation de trois opérations d'investissement pour le budget des Equipements communautaires

DPEECVS 15/13077/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Lors du Conseil de Communauté du 19 février 2015, trois opérations d'investissements ont été créées pour les équipements communautaires. Il s'agit aujourd'hui de les affecter comme suit :

➤ Budget Principal :

- L'opération n° 2015/00087 relative aux aménagements complémentaires de la Piscine Cap Provence pour un montant de 400 000 euros TTC,
- L'opération n° 2015/00088 relative aux aménagements complémentaires du cimetière communautaire de Ceyreste pour un montant de 100 000 euros TTC

➤ Budget Annexe du Crématorium :

- L'opération n°2015/00089 relative à la réfection des fours et des équipements du crématorium Saint-Pierre pour un montant de 650 000 euros HT

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération EPPS 005-832/15/CC du 19 février 2015 portant sur la création d'une opération d'investissement relative à des travaux d'aménagement, de réfection et de mise aux normes du stade nautique Cap Provence à Cassis
- La délibération EPPS 002-829/15/CC du 19 février 2015 portant sur la création d'une opération d'investissement relative aux travaux de réfection et d'aménagements complémentaires du cimetière communautaire de Ceyreste
- La délibération EPPS 004-831/15/CC du 19 février 2015 portant sur la création d'une opération d'investissement relative aux travaux de réfection et de renouvellement des fours et des équipements du Crématorium Saint-Pierre à Marseille

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, l'affectation de deux opérations d'investissement sur le budget principal :

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

- Aménagements complémentaires de la Piscine Cap Provence,
 - Aménagements complémentaires du cimetière communautaire de Ceyreste
- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, l'affectation d'une opération d'investissement sur le budget annexe du Crématorium :
 - Réfection des fours et des équipements du Crématorium

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation des opérations d'investissement suivantes pour le budget principal :

- L'opération n° 2015/00087 relative aux aménagements complémentaires de la Piscine Cap Provence pour un montant de 400 000 euros TTC,
- L'opération n° 2015/00088 relative aux aménagements complémentaires du cimetière communautaire de Ceyreste pour un montant de 100 000 euros TTC

Article 2 :

Est approuvée l'affectation de l'opération d'investissement suivante pour le budget annexe du Crématorium :

- L'opération n°2015/00089 relative à la réfection des fours et des équipements du Crématorium Saint-Pierre pour un montant de 650 000 euros HT

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal : Sous-politique B 410 –Service Gestionnaire 3SEC – Chapitres 20-21-23.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Opération n° 20015/00087 – Aménagements Complémentaires Piscine Cap Provence

- Année 2015 : 90 000 euros
- Année 2016 : 150 000 euros
- Année 2017 : 60 000 euros
- Année 2018 : 50 000 euros
- Année 2019 : 50 000 euros

Opération n° 20015/00088 – Aménagements Complémentaires Cimetière communautaire Ceyreste

- Année 2015 : 15 000 euros TTC
- Année 2016 : 20 000 euros TTC
- Année 2017 : 20 000 euros TTC
- Année 2018 : 20 000 euros TTC
- Année 2019 : 25 000 euros TTC

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Crématorium : Sous-politique F220 – Service gestionnaire CREMA – Chapitres 20-21-23.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Opération n° 2015/00089 relative à la réfection des fours et des équipements du crématorium

- Année 2015 : 73 000 euros HT
- Année 2016 : 250 000 euros HT
- Année 2017 : 170 000 euros HT
- Année 2018 : 157 000 euros HT

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué - Equipements
communautaires - Eau et Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Equipements d'Intérêt communautaire,

Christophe DE PIETRO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER